

Bordeaux, le 14 octobre 2019
Réf. à rappeler : DP-MO/CS/RO/19/446

**DREAL Nouvelle Aquitaine
Service Patrimoine Naturel
Cité Administrative
2, Rue Jules Ferry
33200 BORDEAUX**

Lettre recommandée avec A/R N°2C 138 286 1984 2

**Objet : Demande de dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles
Résidence GENERAL DE GAULLE, AMBARES ET LAGRAVE**

Affaire suivie par Messieurs C.SARRAZIN et N.CHAOUACHI

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence GENERAL DE GAULLE à AMBARES ET LAGRAVE, nous constatons la présence de nids d'hirondelles.

Après nous être rapproché de la LPO, nous souhaitons procéder à la destruction de ces derniers.

A ce titre, vous trouverez accompagné de ce courrier :

- Demande de dérogation (document CERFA)
- Document d'accompagnement à cette demande de dérogation
- Un plan : « mise en place des nids de compensation »
- Un plan : « données de relevé suite au passage le 20/08/19 »

~~Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations~~
~~SPN cordialement~~

N°:	Pour suite	Pour info	Copie
Direction SPN			
DAST			
DERM	DGQE		
	DPPERM		
DBEC	DGECS		
	DREP	Ng	
DBCEN	DAPMZB		
	DN		

Nu/JL

Le Responsable d'Opérations



Christophe SARRAZIN

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **AQUITANIS**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Numéro d'ordre de fabrication (à vos coûts) : **N° 1** Rue Avenue André Reinson

Commune BORDEAUX

Code postal : 22 028

Nature des activités : Code postal :

Nature des activités :

Qualifications : Maîtrise d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DES FRUITS, ALTERÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 L'hirondelle de fenêtre, <i>Delichon urbicum</i>	Présence sur la résidence en réhabilitation.
	Se borne entre avril et octobre.
	Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Preciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale. A quels procédés à une requalification énergétique de ces habitations dont elle est le propriétaire et le gestionnaire.

Les mines et places d'assainissement technique sont l'entité de collecte, collectation des déchets et remplacement de chaussées à condamnation.

Il existe deux méthodes pour éliminer les rats : l'isolation technique par l'extinction, l'isolation des parois et le remplacement de charnières d'ouverture.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?

Destruction

Préciser :

La conservation des nids en l'état n'est pas compatible avec ce procédé d'isolation. L'arrêt de l'isolant à hauteur des nids provoquerait un pont thermique rendant l'installation inefficace, une isolation intérieure est exclue à cause des surfaces intérieures trop restreintes

Altération

Préciser :

Dégénération

Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS ?

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser :

Autre formation

Préciser : Christophe SARRAZIN, Michel CHAUACHI MAITRISE D'OUVRAGE

Maxime MARTIN MAITRISE D'OEUVRE

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : départ des hirondelles pour leur migration postnuptiale

ou la date : à partir du 15 octobre 2019

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :

Départements : GIRONDE

Cantons : 33440

Communes : AMBARES ET LA GRAVE

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos



Mesures de protection réglementaires



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Renforcement des populations de l'espèce



Autres mesures

Préciser :

La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

L'ajournement des travaux pour la façade recueillant la présence d'un nid d'hirondelles

Batiment E. Résidence du Général de Gaulle

Mise en place de 5 nids artificiels

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Transmission d'informations aux Associations locales LPO,

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BORDEAUX le 14.10.2017
Votre signature

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE BORDEAUX-MÉTROPOLE
1 avenue André Rabeson - CS 30230
33028 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 00 50 60
Code APE 6820 A
Siret 398 731 489 00033
www.aquitania.fr

NOTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE REPRODUCTION D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

CONTEXTE :

La société Aquitanis mène un programme de réhabilitation des mesures d'isolation sur la résidence du Général de Gaulle, 33440 Ambares et la Grave.

Ce projet envisage une isolation par l'extérieur des bâtiments sollicitant la totalité de la surface des murs extérieurs des habitations.

Notre maîtrise d'œuvre a constaté la présence d'un nid d'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, sur une façade de bâtiment, impactée de par les travaux envisagés.

Les travaux ont été ajournés sur la façade présentant le nid d'hirondelles dès leur détection. Ils continuent néanmoins sur le reste des bâtiments.

1. ETAT DES LIEUX

Réalisé par : Mme Laurie DUMORA Responsable Secteur en qualité de gestionnaire.
M. Nidhal CHAOUACHI Chargé de travaux en qualité de maître d'ouvrage.

L'espèce concernée :

L'hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, est un oiseau migrateur de petite taille (30 cm d'envergure environ) au ventre blanc et dos noir métallisé. Elle se différencie de l'hirondelle rustique par sa gorge blanche et une queue plus courte. Suite à une période hivernale passée en Afrique Sub - Saharienne, sa présence en France se borne entre avril et octobre. Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins. Pour cela, ces véritables bâisseuses vont ériger un nid constitué de boue et de brins d'herbe. Cela va monopoliser jusqu'à 10 jours de travail.

La forme du nid permet, elle aussi la démarcation de l'hirondelle rustique qui pose un bol contre un mur, alors que l'hirondelle de fenêtre plaque son nid contre une avancée de toit, un rebord de fenêtre, une poutre... ne laissant qu'une toute petite ouverture pour circuler.

Les données recueillies au moyen des sciences participatives permettent de constater avec précision les dates de migration et de reproduction de cette espèce, autrement dit, les périodes les plus sensibles.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle enregistre un déclin de 33% de cette espèce sur ces 10 dernières années. Cette situation préoccupante est associée à l'usage de pesticide sur la ressource alimentaire des hirondelles et la destruction des nids dont la matière première se fait de plus en plus rare dans nos habitats aséptisés.

2. Inventaire et cartographie:

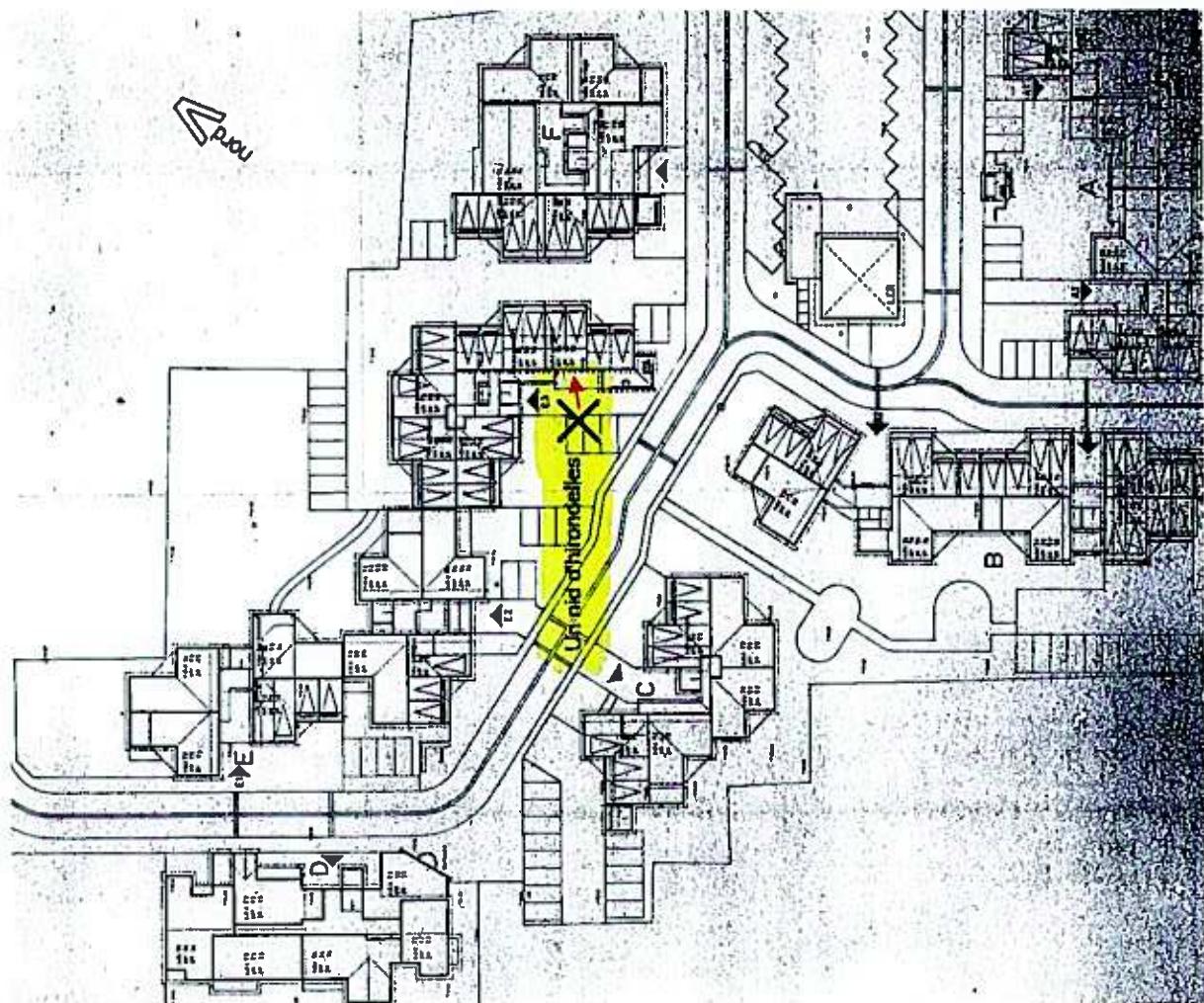
La résidence Général de Gaulle est composée par des immeubles d'habitations collectives. Il s'agit d'un quartier du centre ville de la commune d'Ambares et la Grave se situant à proximité de la Garonne.

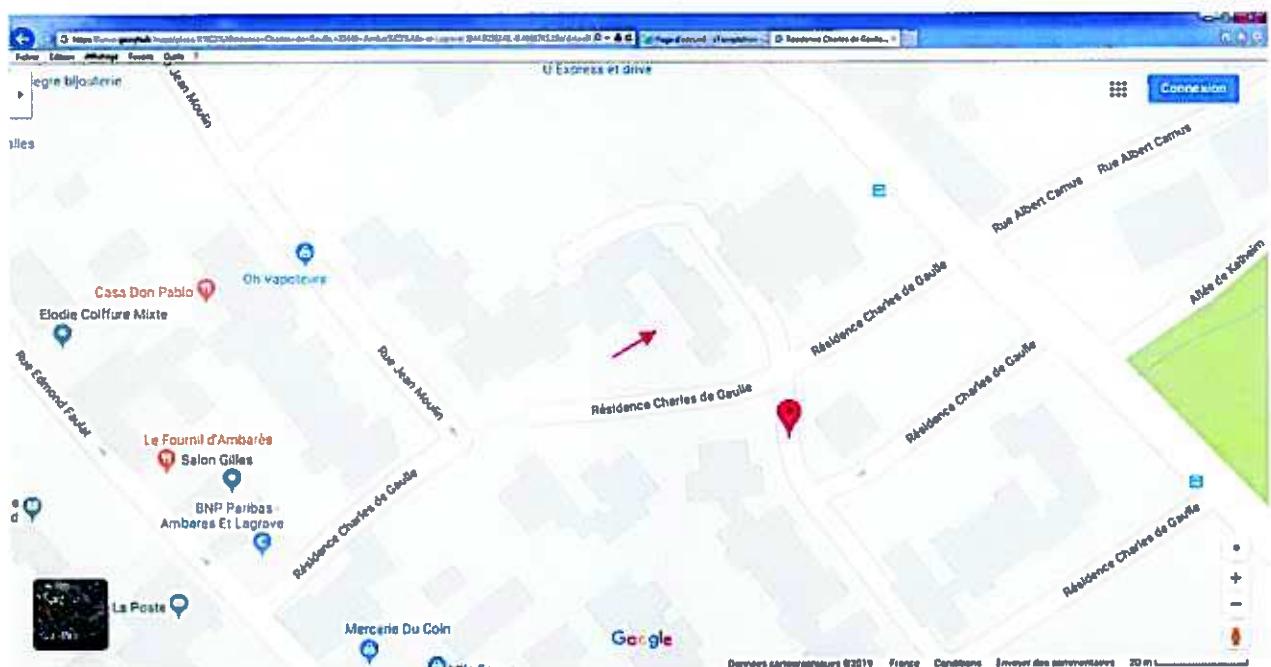
Cette proximité avec une ressource sûre en terme d'alimentation tant qu'en matériaux pour construire leur nid, a permis l'installation des hirondelles de fenêtre.

Dans l'intérêt de l'espèce, le recensement de la population a été effectué avant la fin de saison de reproduction, début juillet, afin de comptabiliser la totalité des nids en activité.

Une cartographie a donc été réalisée sur la base de la présence de nids et de leur occupation par une couvée.

Nous constatons qu'une seule façade est le support d'un nid d'hirondelles occupé à ce jour par une nichée active. Aussi, cela laisse présager que le reste de la colonie est étendue sur le centre ville de la commune.





3. Nature des travaux:

La société Aquitanis procède à une requalification de l'isolation de ces bâtiments dont elle est le propriétaire et le gestionnaire. En outre, le moyen choisi pour effectuer cela est l'isolation par l'extérieur avec ajout de matériau isolant et remise en place d'un crépit.

La conservation des nids en l'état n'est pas compatible avec ce procédé d'isolation. L'arrêt de l'isolant à hauteur du nid provoquerait un pont thermique rendant l'installation inefficace.

Nous sommes donc contraints de supprimer le nid afin de procéder aux travaux permettant aux habitants de maintenir leur cadre de vie.

4. MESURES DE COMPENSATION :

Les hirondelles de fenêtre sont des espèces protégées par le Code de l'Environnement (article L411-1 et suivants, arrêté ministériel du 29/10/2009 abrogeant l'arrêté du 17/04/1981 et fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français) et porter atteinte à leurs nids ou couvées est donc interdit.

La société Aquitanis dépose un dossier de demande de dérogation pour la destruction de site de reproduction d'espèces animales protégées (Cerfa n°13 614*01) auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

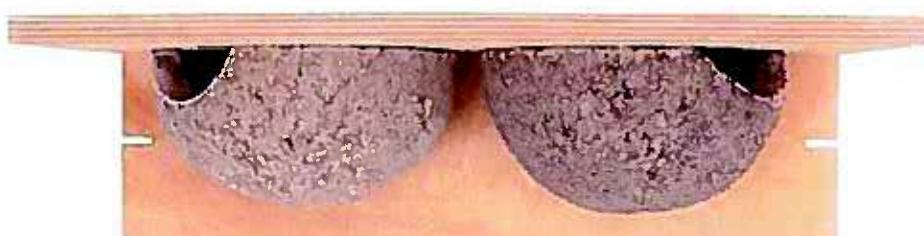
Vu l'état des lieux édifié tant au niveau de la population d'hirondelles qu'au regard des travaux engagés par les propriétaires, Aquitanis a ordonné à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises l'ajournement des travaux pour la façade sud du bâtiment E (proximité de l'entrée E3) recueillant la présence de nid d'hirondelles.

La reprise des activités d'isolation et donc la destruction du nid naturel pourront s'envisager suite au départ des hirondelles pour leur migration postnuptiale, à partir de fin octobre 2019 et après accord de la DREAL.

5. La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants.

La modification du milieu et l'impact d'une telle destruction sur la colonie d'hirondelle n'est pas à prendre à la légère. Nous sommes en présence d'espèces fragiles qui peuvent déserter le lieu en cas de dérangement. Il convient donc de proposer aux animaux une substitution à la perte de leurs nids.

Les nids artificiels que nous souhaitons acquérir auprès de la LPO ont prouvé leur efficacité pour cette espèce qui les investit facilement.





Les nids artificiels devront obligatoirement être mis en place avant le 1er mars 2020, date de retour des premières hirondelles.

Notons que les salissures causées par la présence des hirondelles, sur les murs et le sol, peuvent être contrés avec la mise en place de planches anti-fientes. Leur installation peut être effectuée en même temps que les nids.

Aussi, le crépit actuel étant nettement moins poreux que l'ancien, il convient de mettre en place des règles en bois sur certaines façades afin de favoriser l'installation de nouveaux nids naturels. Les nids artificiels devront être installés en priorité à l'endroit exact des nids utilisés par les couples de l'année 2019, mais il faudra aussi favoriser l'installation des autres individus non nicheurs cette année. Nous envisageons donc la mise en place de 5 nids artificiels.

6. Le suivi de l'impact sur la colonie pendant trois années suite à la destruction des nids naturels.

La présence d'un seul nid sur notre résidence ne nous permet pas d'observer l'ensemble de la colonie, sous réserve des conclusions du rapport et demandes de la DREAL.

Nous informerons l'ensemble des associations concernées et présentes sur le territoire de l'emplacement de l'aménagement proposé en compensation afin de recueillir leur remarques éventuelles et de quantifier l'impact réel des travaux.

2^{ME} TRANCHE 53. LOGEMENTS

ZAC CENTRE BOURG

DOSSIER ^{des} OUVRAGES EXECUTÉS

2 PLAN DE MASSE ET DE REPARTITION

MARINE D'ŒUVRE :		ENTREPRISES GÉNÉRALES	
JA. BELLARD	ARCHITECTE B.P.L.S.	MÉTALLURGIQUE	
44, MONTREAL	MÉTALLURGIQUE	Montreal	
réalisation en papier (t. 4 - 35 p. x 50 mm)		Société Autopartie du Génie Civil	
25 p. x 35 mm		échelle 1/1000	
25 p. x 35 mm		SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
25 p. x 35 mm		échelle 1/1000	
SURSIALS DE MONTRÉAL :		SURSIALS	
GRANDE rue Bay-Loyola		TÉLÉGRAPHIQUE	
MONTRÉAL		TÉLÉGRAPHIQUE	
télé 100 55-07		TÉLÉGRAPHIQUE	
		télé 144 81-29	

卷之三

Not. Al	T1	T2	T3	percentage
1st stage	6	2	0	12
1st & 2nd stage	1	3	1	2
2nd & 3rd stage	6	11	0	12
3rd stage	0	0	0	0

	1	15	1	17
Sec. A7	T2	T3	T4	percentage
RBC	1	0	1	0
1st stage	1	2	1	0
2nd stage	0	4	0	0
3rd stage	0	4	0	0

2020-2021 Catalog

	T2	T3	T4	average
Set. A1	1	15	1	12
Set. A2	2	10	3	8

PATIENT 5.4 (See legend)

Part. #1	T1	T2	T4	verage
ADC	0	1	0	0.5
for Stage	1	1	2	1.3
total 44.000	1	2	1	1.3

Spec stage	1	2	3	
Spec stage	3	8	1	
	8	4	4	
			13	
Not. 82	T3	T3	T4	garage
RBC	0	1	1	0
inc. disease	0	1	1	

3000 stage

Receptor/substrate Settlement B

Rate B1	3	3	3	4
Rate B2	3	4	4	12
Total Rate B	7	9	9	25

WITNESS TO THE SPHERE

	T1	T2	T4	group
EDC	0	1	0	7
1st stage	0	0	1	
2nd stage	0	0	0	
total EDC	0	1	1	2

1996-1997

	T2	T3	T4
ROC	8	18	10
1st stage	8	18	10
2nd stage	8	18	10

Set. #1	T2	T3	T4	series
66C	3	8	1	3
for wings	3	8	1	3

Spec. stage	1	2	3	
Set. E3	T1	T2	T3	group
REC	1	1	1	2

1900-1901
1901-1902
1902-1903

	4	5	6	7
Set. 100	12	22	7%	100%
Set. 200	0	0	0	0%
Set. 300	1	2	1	10%

Barth, 30
Bart, 25

Inter. Ref. 2 T 22 24 28

NAME	AGE	SEX	STATE	DEATH	REMARKS
WILLIAM	45	M	ILLINOIS	1863	
WILLIAM	45	M	ILLINOIS	1863	
WILLIAM	45	M	ILLINOIS	1863	